

Corrigé chapitre 31.2

1. Embauche d'un salarié

Document 1 : Embauche : Les obligations de l'employeur

Questions (15')

1. Quel sont les 5 démarches obligatoires de l'employeur ?

1 / La déclaration unique d'embauche (DUE)

2 / Affiliation auprès d'une caisse de retraite complémentaire (AGIRC, ARCCO)

3 / Informer l'inspection du travail

4 / Ouvrir un registre unique du personnel

5 / Etablir un contrat de travail ou une lettre d'embauche

2. Pourquoi le salarié doit-il être déclaré auprès des organismes sociaux ?

Pour pouvoir bénéficier d'une protection sociale

3. Quels sont les conséquences pour le salarié de ne pas être déclaré à l'URSSAF ?

S'il n'est pas déclaré, il ne peut bénéficier des protections sociales (SS, Retraite, chômage)

Document 2 : Registre du personnel

Nom et prénom	Entrée		Sortie		Jeunes travailleurs	
	Date effective d'embauche	Date d'autorisation d'embauche	Date effective de départ	Date d'autorisation de licenciement	Apprenti Contrat de qualification Contrat d'adaptation	CDI Travail à domicile Travail à temps partiel Travail temporaire Mise à disposition

Questions (10')

4. Quel est le rôle du registre du personnel ?

Il enregistre les embauches et les départs. Il permet de contrôler le travail au noir et l'emploi de salariés déclaré.

5. Qui peut le consulter ?

Il peut être réclamé à tout moment par les inspecteurs du travail, l'URSSAF ou les représentants du personnel

Document 3 : Risques encourus pour non-respect de la déclaration d'embauche

A noter

Si l'employeur n'effectue pas cette déclaration, il encourt des sanctions administratives et pénales pour dissimulation d'emploi salarié.

Si l'employeur est une personne physique :

- selon l'article L 8221-5, 1° du code du travail, "Est réputé travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié le fait pour tout employeur (...) de se soustraire intentionnellement à l'accomplissement de la formalité prévue à l'article L1221-10, relatif à la déclaration préalable à l'embauche".

Attention! Le fait de méconnaître cette interdiction est puni d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 45 000 euros (article L. 8224-1 du Code du travail). Si le salarié est un mineur soumis à l'obligation scolaire, l'employeur peut être puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 75 000 euros.

- D'autres sanctions peuvent être prononcées selon l'article L. 8224-3 du Code du travail (interdiction soit d'exercer une fonction publique ou d'exercer l'activité professionnelle ou sociale dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise, soit d'exercer une profession commerciale ou industrielle, de diriger, d'administrer, de gérer ou de contrôler à un titre quelconque, directement ou indirectement, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, une entreprise commerciale ou industrielle ou une société commerciale; Confiscation des objets ayant servi directement ou indirectement à commettre l'infraction ou qui ont été utilisés à cette occasion, ainsi que de ceux qui en sont le produit et qui appartiennent au condamné, affichage ou diffusion du jugement, exclusion des marchés publics pour une durée de 5 ans au plus, etc.).

Si l'employeur est une personne morale (société, association, etc.)

- L'amende peut être portée à 75 000 euros d'amende, selon l'article L. 8224-5 du Code du travail.

- Des peines complémentaires peuvent être prononcées (Dissolution de la personne morale créée pour commettre les faits, interdiction à titre définitif ou pour une durée de 5 ans au plus, d'exercer directement ou indirectement l'activité dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise, fermeture définitive ou provisoire de l'établissement concerné, exclusion des marchés publics à titre définitif ou pour une durée de 5 ans au plus, etc.).

Questions (10')

6. Quelles sont les risques pour l'entreprise de ne pas être déclaré ?

- 75000 € d'amende
- Dissolution de la personne morale
- Fermeture définitive ou provisoire de l'entreprise

Corrigé

Travail 1 – Liste de contrôle modalités d'embauche

Au cours des mois écoulés, la société a connu plusieurs problèmes à la suite de l'embauche de salariés :

- Oubli d'immatriculation d'un salarié auprès de l'URSSAF. Le problème est apparu lorsque le salarié a pris un arrêt maladie. Il n'a pas pu bénéficier de la couverture maladie de la sécurité sociale. M. Solliet en a été particulièrement confus et a dû présenter des excuses au salarié. Il était particulièrement furieux de l'image déplorable donnée par le service paie à cette occasion.
- Oubli de mettre à jour le registre du personnel, ce qui a conduit la société à recevoir un avertissement lors de la visite d'un contrôleur du travail.

M. Solliet ne souhaite plus que cela se reproduise, il vous demande de concevoir une liste de contrôle des opérations à réaliser pour chaque embauche de salarié. Elle devra permettre d'identifier les opérations à réaliser, la date à laquelle chaque opération a été faite, la date de la confirmation d'inscription et la personne qui l'a accomplie.

Ce travail peut éventuellement être mis en forme sur un tableur

Liste de contrôle modalités d'embauche			
Nom salarié :			
Date d'embauche :			
Service :			
Poste :			
Taches à réaliser	Date de réalisation	Responsable	Date confirmation
Déclaration unique d'embauche (DUE)			
Affiliation auprès de la caisse de retraite complémentaire (AGIRC, ARCCO)			
Informers l'inspection du travail (Uniquement pour le 1 ^{er} salarié)			
Mettre à jour le registre du personnel			
Lettre d'embauche			
Contrat de travail			

Corrigé

Travail 2 – DUE

URSSAF
ASSEDIC
CPAM



Services de
Santé au Travail
CRAM

Déclaration Unique d'Embauche
(sauf pour les salariés intérimaires)



N° en cours

Les informations sur fond bleu sont à produire OBLIGATOIREMENT AVANT L'EMBAUCHE sous peine de sanctions
(art. L.320 et R.362-1 du code du travail)

A ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR

N° SIRET

3 3 3 4 9 9 3 8 6 6 2

Code APE (NAF)

5 2 2 A

NOM, prénoms
ou DÉNOMINATION

M. Mme Mlle

Société Bio-Smoothies

Adresse de
l'établissement

64 route des Glaisins

6 9 0 0 1

Lyon

Adresse de
correspondance
(si différente de celle
de l'établissement)

Numéro de Téléphone : 0 4 7 8 6 8 9 0 7 2

Numéro de Télécopie : 0 4 7 8 6 8 9 0 7 3

B FUTUR SALARIÉ

Nom de naissance

M. Mme Mlle

DORANGEON Pauline

Nom marital :

Prénoms

(dans l'ordre de l'état civil)

Pauline

Sexe F (M ou F)

N° Sécurité Sociale
(voir carte d'immatriculation)

2 8 9 0 9 2 6 1 2 2 4 2 1 1 8

Date de naissance

2 5 0 9 1 9 8 9

Nationalité

française

étrangère laquelle :

Lieu de naissance

0 2 6

VALENCE

Adresse du salarié

34 rue JJ Rousseau

Code postal

7 3 0 0 0

DATE PRÉVISIBLE D'EMBAUCHE

0 1 1 2 2 0 1 1

HEURE PRÉVISIBLE D'EMBAUCHE

0 8 0 0

C AUTRES ÉLÉMENTS SUR L'ENTREPRISE ET SUR L'EMPLOI

Service de
santé
au travail
(la visite médicale
d'embauche est
obligatoire)

C M T A

74 avenue d'Albigny 74000 ANNECY

ou service de santé
au travail
de l'entreprise

Effectif de l'établissement avant l'embauche 0 0 0 8

S'agit-il du premier salarié embauché dans votre établissement Oui Non

Si oui, effectif de l'entreprise avant l'embauche

Activité principale exercée dans l'établissement :

Nature de l'emploi et qualification* 6 5

Durée de la période d'essai (en jours) 6 0

Situation du salarié avant l'embauche* 4

Durée du travail (en heures) :

hebdomadaire 3 5

OU mensuelle 1 5 1

OU annuelle

Contrat Nouvelles Embauches

Contrat à Durée Indéterminée ou Contrat à Durée Déterminée Si CDD, date de la fin de contrat

D SI LE SALARIÉ N'A PAS DE NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE (DEMANDE D'IMMATRICULATION)

S'agit-il d'un agent titulaire (employeur occupant du personnel doté d'un statut fonction publique)

Oui Non

* Utilisez la codification figurant au verso

A Lyon

Le 0 1 1 2 2 0 1 1

Signature

Modèle

Corrigé

Travail 3 – Lettre d'engagement

Rédiger la lettre d'engagement de Mme Dorangeon et la mettre en forme sous Word.



Société Bio-Smoothies

64 route des Glaisins 69001 – LYON

Tél. : 04 78 68 90 72 - Fax : 04 78 68 90 73

Mel : biosmoothie@biosmoothie.com - Site web : www.biosmoothie.com

Lyon

Le 01/12/2011

Madame DORANGEON Pauline

34 rue JJ Rousseau

73000 Chambéry

Objet : LETTRE D'ENGAGEMENT

Madame

Nous vous confirmons par la présente que vous serez embauchée par notre société à compter du **01/12/2011**, par contrat de travail conclu pour une durée indéterminée.

Vous exercerez les fonctions **d'ouvrière de manutention**. Ce poste correspond à la qualification **ouvrier qualifiée**, coefficient **236**, conformément à la Convention Collective **commerce de gros** applicable dans notre entreprise.

Vous percevrez un salaire mensuel brut de **1 365** Euros, qui vous sera versé le **01** de chaque mois.

Votre durée de travail est celle appliquée dans votre service, soit actuellement **35** heures par semaine. Vous exécuterez votre travail à **64 route des Glaisins 69001 – LYON**, selon les horaires suivants **8h – 12 h 13h 16h**.

Vous bénéficierez de congés payés annuels dans les conditions prévues par la loi.

En cas de démission ou de licenciement, la durée du préavis sera de **(1 mois pour les employés)**.

Nous vous remercions de nous retourner le double de la présente lettre avec votre signature, précédée de la mention "lu et approuvé".

Veuillez agréer, **Madame**, nos sincères salutations.

Fait à **Lyon**, le **01/12/2011** en double exemplaires.

Signature

Corrigé

Travail 4 – Registre du personnel

M. SOLLIET souhaite informatiser le registre du personnel sous Excel.

Créer sur Excel un registre du personnel et y enregistrer les informations concernant les différents salariés de la société.

Nom	Date naissance	Sexe	Nationalité	Emploi	Qualification	Date embauche	Date départ	CDI Travail à domicile Travail à temps partiel Travail temporaire Mise à disposition Apprenti Contrat de qualification Contrat d'adaptation
SOLLIET Lucien	28/09/1969	M	FR	Gérant	Cadre	01/01/1999		CDI
SOLLIET Edith	12/05/1974	F	FR	Employé	Cadre	01/01/1999		CDI
CHAMPANGE Lucas	25/09/1968	M	FR	Ouvrier qualifié	ETAM	01/05/1999		CDI
PALAUD Roger	12/05/1962	M	FR	Représentant	ETAM	01/06/1999		CDI
GERIEZ Pierre	11-07-1965	M	FR	Représentant	ETAM	01/05/2002		CDI
BERTHOD Lucie	12/05/1980	F	FR	Ouvrier qualifié	ETAM	01/01/2005		CDI
Dorangeon Pauline	25/09/1989	F	FR	Ouvrier qualifié	ETAM	01/12/2011	31/12/2011	CDI